

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mr Dominique COTTIER
Mr Gérard BOISGARD
Mr Jean-François DENIS
Mr Gérard DURIVEAU
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Rémy SOULET

Absentes:

Mme Laëtitia DENIS
Mme Sabrina MARTIAL

***Approbation du compte rendu du 24 septembre 2019 :** le procès-verbal de la réunion de conseil du 24 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Rémy SOULET est nommé secrétaire de séance.

1 – Recensement de la population 2020 – recrutement d'un agent recenseur :

Projet de délibération

Le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, mais les enquêtes de recensement sont faites par les communes. Lors du Conseil municipal du 24 septembre, le Conseil municipal a délibéré pour désigner un coordonnateur communal.

Le recensement nécessite la mise en place d'une organisation et l'affectation de moyens humains et financiers.

Moyens humains

La collecte impose la désignation, par arrêté, d'agents recenseurs. Au vu du nombre de logements à recenser qui est estimé à environ 270 pour Bouillé-Courdault, il est proposé de procéder au recrutement temporaire d'1 seul agent recenseur pour les mois de janvier et février 2019.

Moyens financiers

La commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat dont le montant est de 1097 €.

La rémunération de l'agent recenseur sera déterminée lors du prochain conseil municipal suivant un taux forfaitaire par questionnaire ou bien une rémunération forfaitaire englobant les frais de déplacement et la participation aux séances de formation.

Mr le Maire propose de recruter Mme Christine DURIVEAU qui a déjà effectué le recensement en 2015 et connaît bien la procédure ainsi que l'application informatique OMER.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir :

-Autoriser le recrutement temporaire d'une agent recenseur chargé d'effectuer le recensement de la population

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et une abstention,

-**AUTORISE** le recrutement temporaire de Mme Christine DURIVEAU comme agent recenseur chargé d'effectuer le recensement de la population 2020.

2 – Approbation de l'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 de Vendée Sèvre

Autise :

Monsieur le Maire rappelle que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a transformé l'organisation et l'action des collectivités locales. Elle affiche désormais un objectif de spécialisation des compétences des collectivités départementale et régionale, au travers de la suppression de la clause générale de compétences.